

Commune de FERE-CHAMPENOISE

PROCES VERBAL

de la

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice	19
Présents	16
Votants	17

DU 28 FEVRIER 2019

Secrétaire de séance : Mme Valérie MANCE

M. le Maire ouvre la séance. Il présente les excuses de Monsieur FELIX qui a donné pouvoir à M. LEPAGE.

Mme MANCE est désignée comme secrétaire de séance.

M. Le Maire lit les délibérations et le procès-verbal du 24 janvier dernier.
Ceux-ci sont adoptés par 14 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

M. Le Maire fait un point sur l'avancée du projet de sentier de randonnées qui rencontre quelques soucis. Pour que celui-ci puisse se faire, il est en effet nécessaire que l'Association Foncière signe une convention d'ouverture des chemins concernées aux itinéraires de randonnées. Pour plusieurs motifs, celle-ci ne souhaite pas signer ladite convention. Le projet est donc classé en attente. Il est possiblement éligible au dossier de subvention LEADER jusqu'en 2022.

M. Le Maire fait un point économique :

- l'entreprise PRECICULTURE rencontre toujours des difficultés pour le recrutement de personnes qualifiées malgré la mise en place de formations (peu de personnes intéressées)
- absence de réserves foncières sur le bord de la nationale 4 pour répondre à d'éventuels besoins d'entreprises demandeuses. Si l'un des membres du Conseil a connaissance de vente de terres à négocier, il ne faut pas hésiter à en faire part (sous réserve que le vendeur ne passe pas la SAFER et que les terres ne soient pas louées).

Mme EGOT regrette que certaines entreprises telles que la chocolaterie paient uniquement des impôts au titre de son activité de stockage (ce qui est moindre) et ne crée pas d'emploi.

M. Le Maire rappelle que dans le cadre du manquement administratif adressé par la police de l'eau à la Commune pour le réseau d'assainissement et la station d'épuration, la CCSM est en cours de réalisation d'un diagnostic de la station d'épuration. Suite à ce diagnostic, la Commune devra très probablement programmer la construction d'une nouvelle station (probablement entre 2023 et 2026 suite à la fin du paiement des échéanciers des emprunts en cours).

Mme EGOT a constaté sur sa facture d'eau que celle-ci a diminué en raison des taxes appliquées. Effectivement, cela est dû à la baisse de l'une des taxes perçues par l'Agence de l'eau.

M. Le Maire fait part au Conseil du courrier de Monsieur RANCE qui souhaite qu'un arbre à proximité de sa maison soit retiré pour faciliter l'accès à son garage et permettre l'entrée de véhicules type semi-remorque. Pour rappel, un arbre avait déjà été retiré pour leur laisser l'accès au terrain.

Si les règles d'urbanisme ne le justifient pas, alors il n'y a pas de raison légitime de retirer cet arbre.

M. Le Maire fait un point sur le projet MARPA qui rencontre un blocage important. L'étude de faisabilité a en effet mis en évidence des financements trop faibles (environ 30 % de subvention pour couvrir les coûts ; manque d'environ 500 000 euros) avec la nécessité d'emprunts sur long terme qui bloqueraient les capacités d'emprunt de la Commune.

En alternative, la piste d'un béguinage solidaire semble intéressante et est en cours de discussion avec l'association concernée. Le projet ne serait donc pas porté par la Commune. Des services intermédiaires à la personne pourraient être proposés aux résidents via des conventions, dont les situations peuvent être très variées (dépendants ou non, handicapés ou non etc.)

La construction d'une cantine reste toutefois indispensable. Cette cantine, portée par la Commune, serait intergénérationnelle toujours et permettrait aux résidents du béguinage de venir prendre leurs repas. En parallèle de la cantine, des bâtiments pourrait accueillir des services.

Pour un « simple » projet de cantine, les subventions sont plus intéressantes et surtout cela évite tout risque financier.

M. GORISSE remarque que ce type de projet, en lien avec l'ASOMP AEI, est en cours sur Montmirail et semble bien fonctionner (avec prise en compte des personnes handicapées notamment).

Mme MANCE informe le Conseil de la tenue de l'assemblée générale des Jeunes dans Fère ce samedi 2 mars à 10h30. Les membres du Conseil y sont conviés.

M. BRETON s'interroge sur la publicité qui a été distribuée ces dernières semaines, informant de l'arrivée de l'enseigne LECLERC à Fère-Champenoise.

M. Le Maire répond qu'il n'a pas plus d'informations ; aucune demande d'urbanisme n'a été déposée en Mairie. Or, cela est obligatoire même pour un projet de faible importance.

Il pourrait peut-être s'agir d'un projet de livraison à domicile à partir de Sézanne.

M. GORISSE s'interroge sur la définition d'un « sénior » (à partir de quel âge notamment) pour PLURIAL NOVILIA.

M. Le Maire pense que la limite est fixée à 60 ans mais sans certitude, il va se renseigner.

Mme EGOT s'interroge sur les procédures existantes pour les nouveaux arrivants sur la Commune ; sont-ils informés des démarches à réaliser auprès de la CCSM pour les ordures ménagères ?

M. BRETON répond que c'est aux propriétaires de réaliser les démarches. En effet, certaines personnes déposent simplement leurs sacs poubelles sur les trottoirs et forcément, ces derniers ne sont pas ramassés, ce qui occasionne une pollution visuelle.

Un point va être fait avec la CCSM.

M. HERBIN demande s'il est envisagé de faire quelque chose pour la rue Guyot Prieur dans la mesure où il ne reste plus du tout d'enrobés.

M. Le Maire répond que la CCSM qui est compétente là-dessus, est actuellement en litige avec l'entreprise qui a réalisé les travaux ; 1 procès-verbal a été dressé. Il semblerait que le problème provienne du produit utilisé. La résolution de ce problème n'est pas simple.

Pour information, une commission finances pour travailler sur le budget est fixée au jeudi 21 mars à 19h00. Le prochain Conseil Municipal est fixé au jeudi 28 mars à 20h00.

La séance est levée à 21h15.

